

Josef-Maria JAUCH et la réhabilitation de GALILEE

Georges J. BENE
Professeur Honoraire à l'Université de Genève

1. Introduction

Il est difficile de savoir si c'est l'intérêt que portait Jauch à Galilée qui l'a décidé à demander (ou à accepter) un enseignement d'Histoire des Sciences pendant les dernières années de sa charge professorale à l'Université d'Iowa aux USA où il fut professeur de 1945 à 1958. C'est peut-être cet enseignement qui fut à l'origine du travail considérable qu'il accomplit sur le procès de Galilée. Ses charges en Europe, entre 1958 et 1960 (à Genève, puis à Londres) lui donnèrent l'occasion de recherches approfondies, notamment aux Archives Secrètes du Vatican.

Les familiers de Josef Jauch connaissent bien le souci qu'avait notre collègue pour que justice soit enfin rendue à Galilée par l'Eglise Catholique. Ce que l'on connaît moins, en général, ce sont les démarches qu'il suscita les dix dernières années de sa vie (1964-1974) pour que les autorités compétentes réexaminent ce dossier.

Une prise de position claire, de la part du Saint Siège, sur l'Affaire et notamment sur le procès de Galilée, était, de l'avis de Jauch, absolument nécessaire. Lors d'une conversation que nous avons ensemble, sur ce point, il me disait qu'à l'Université d'Iowa, la plupart des étudiants, surtout réformés, étaient très troublés par la condamnation, en 1633, du savant florentin.

C'est la « conjonction », si l'on peut dire, de deux événements importants qui a entraîné cette actualisation nouvelle du procès de Galilée :

- l'ouverture, en 1962, du Concile Vatican II, a donné à plusieurs Pères conciliaires, notamment au cours de l'année 1964, l'occasion d'évoquer la mémoire et le procès de Galilée.
- la préparation des congrès scientifiques destinés à célébrer le 4ème centenaire de la naissance de Galilée (1564) devait attirer, sur ce savant, l'attention de l'ensemble de la communauté scientifique internationale.

2. « The trial of Galileo Galilei »

La première manifestation de cette année 1964 fut la conférence donnée par le Professeur Jauch récemment nommé à l'Université de Genève et historien connu du procès de Galilée, le 20 février 1964 au Colloque du CERN, conférence intitulée : « The trial of Galileo Galilei ».

Il n'est pas exagéré de dire - et nous le montrerons dans les pages qui suivent - que ce travail fut à l'origine de l'intérêt que portèrent les autorités de l'Eglise Catholique à cette réactualisation de l'affaire Galilée. On trouvera en annexe le texte

de cette conférence, éditée par le CERN (1) dont il existe, d'ailleurs, une traduction française (2).

Dans cet exposé, Josef Jauch apportait un certain nombre de vues neuves sur le personnage de Galilée et ses démêlés avec ses contemporains.

On y relira avec intérêt l'histoire mouvementée des diverses pièces du procès de Galilée : elles furent recherchées et envoyées à Paris par les armées napoléoniennes lors de la prise de Rome en 1811. Elles ne furent rendues qu'en 1845 - avec la promesse de leur publication. Cette publication fut d'abord partielle en 1850 puis complète dès 1877. On les trouve intégralement dans l'édition de Favaro des oeuvres de Galilée.

Jauch montre ensuite comment les premières découvertes importantes de Galilée (dès 1609) entraînèrent une dénonciation au Saint Office. Le Cardinal Bellarmin, sur la demande de Galilée, fit suspendre l'instruction, mais lui demanda, ce qui était alors tout à fait raisonnable, de traiter le système de Copernic (et par conséquent l'immobilité du soleil) comme hypothétique et non comme démontré.

Galilée reprend son travail, encouragé par l'élection en 1624 du Cardinal Barberini comme pape sous le nom de Urbain VIII. Il propose au pape d'écrire un livre pour apporter la démonstration de la validité de l'héliocentrisme. C'est la publication, en 1632 de ce « Dialogue » qui est à l'origine de l'arrestation de Galilée et de sa condamnation par le Saint Office.

Jauch analyse enfin en détail les circonstances du procès de Galilée, dans lesquelles on doit tenir compte :

- caractère de Galilée qui s'était fait beaucoup d'ennemis dans le milieu des savants philosophes et théologiens.
- Des problèmes de politique internationale des états pontificaux : alliés à la France, en situation de conflit avec l'Autriche et son allié, le Grand Duc de Toscane, dont Galilée est le protégé bruyant.
- Enfin de la publication du Dialogue : en italien ce qui le fait largement connaître et discuter dans toute la péninsule - avec, dans les dernières pages, une impertinence qui ridiculise le Pape Urbain VIII.

La thèse soutenue par Jauch était que Urbain VIII, peu intéressé par les problèmes théologiques posés par le système de Copernic, voulait punir Galilée... Ses juges doivent le condamner mais sans toucher aux problèmes théologiques : la découverte d'un document ni daté, ni signé, mais attribué aux censeurs de 1616, pouvait laisser penser que Galilée avait désobéi à un ordre secret lui interdisant d'écrire quoi que ce soit sur le système de Copernic.

Malgré ses protestations prudentes, Galilée fut puni, non pas pour des motifs théologiques, mais pour avoir désobéi à une injonction secrète du Cardinal Bellarmin. Ce dernier décédé depuis des années, ne pouvait témoigner...

Jauch terminait ainsi sa conférence :

« Mais le plus important, c'est que le choc entre Galilée et le Saint-Office a contribué à répandre le regrettable sentiment d'une opposition fondamentale et irréfutable entre la foi et la raison, sentiment qui a persisté jusqu'à nos jours. Il fallut deux cents ans pour que les oeuvres de Galilée fussent retirées de l'Index et que sa dépouille reçût une sépulture convenable à l'église Santa Croce de Florence. Combien d'années s'écouleront-elles avant que ne soit officiellement reconnue l'illégalité de sa condamnation ? »

Par cet exposé et les discussion qu'il occasionna, Jauch avait fait, parmi ses collègues et collaborateurs, un certain nombre de disciples, passionnés, comme lui, pour une solution de l'affaire Galilée.

3. Première démarche, en 1946

Nous n'avons pas tardé à préparer ensemble un rapport détaillé sur la question mais à qui l'envoyer ? Dans l'incertitude totale d'une réponse, c'est à l'Evêque d'Annecy que fut communiqué notre mémoire en septembre 1946..... Cette voie s'était révélée excellente : Nous avons eu la confirmation que notre dossier aurait été remis au Pape Paul VI lui-même par l'intermédiaire de Mgr dell'Acqua, alors Pro-Secrétaire d'Etat.

Cet envoi tombait juste quelques semaines avant l'intervention au Concile de Mgr Eichinger (4 novembre 1964) demandant « que Galilée soit réhabilité ». A peu près à la même époque, un groupe de scientifique français de haut niveau, adressait la même demande aux Pères Conciliaires.

On doit peut-être rattacher à ces interventions le témoignage rendu par Paul VI à l'occasion du Congrès Eucharistique de Pise, le 10 juin 1965, *au cours duquel il évoqua « la foi des grands esprits desquels, hier et aujourd'hui, est célébré l'immortelle mémoire Galilée, Michel Ange et Dante »* (3).

Selon la presse, quand le pape a prononcé le nom de Galilée, la foule a éclaté en applaudissements...

4. Le discours de Lindau

La perspective de la fondation de l'EPS, alors prévue à Florence pour mai 1968 remit en question, fin 1967, l'urgence d'une prise de position du Saint-Siège sur Galilée. Nous avons pu, Jauch et le soussigné, attirer, sur ce problème, l'attention de plusieurs personnalités, et particulièrement celle du Cardinal König, archevêque de Vienne, alors Président du Secrétariat pour le Dialogue avec les Non Croyants (SNC). Le Cardinal König décidait d'aller de l'avant. En accord avec Paul VI, il convoquait secrètement à Vienne, les 6 et 7 mai 1968, un groupe d'experts chargé de préparer une déclaration du Saint-Siège pour régler le cas Galilée. Le Cardinal König emmenait sans tarder à Rome le texte que nous avons préparé. Le

Pape Paul VI prit connaissance de ce texte et décida de charger le Cardinal König de l'utiliser comme il l'entendait pour faire avancer la question.

En fait, c'est à Lindau, le 1er juillet 1968, en introduction au 18ème congrès des Prix Nobel, que le Cardinal König précisa les intentions de l'Eglise Catholique. Il est impressionnant de lire dans ce discours, l'hommage rendu à J.M. Jauch.

Je donne, ci-dessous, quelques extraits de ce discours (4) :

« Peut-être que l'obstacle le plus grand qui a empêché pendant des siècles les retrouvailles de la science et de la religion a été le procès de Galilée. Dans un séminaire donné au CERN le 20 février 1964, publié au CERN le 13 juillet 1964 sous le titre « le procès de Galilée », le Professeur suisse J.M. Jauch a présenté une étude historique remarquable sur la conduite du procès et la condamnation de Galilée. En conclusion, il résuma sa propre opinion et celle de beaucoup de scientifiques dans la phrase suivante : « La rencontre de Galilée avec le Saint-Office a contribué à un sentiment très regrettable qu'il existe une rupture fondamentale et inéluctable entre la foi et la raison et qui a duré jusqu'à nos jours... Combien de temps encore jusqu'à ce que l'illégalité du verdict soit reconnue officiellement ? »

Je voudrais donner ici une réponse honnête à cette question émouvante du Professeur Jauch - aussi en ma qualité de Président du Secrétariat Romain pour les Non Croyants. C'est une réponse dont j'ai rendu compte au Pape Paul VI dans notre dernière conversation.

Il apparaît que le temps est arrivé de changer aussi profondément que possible cet état de malaise et de défiance qui a débuté à la condamnation de Galilée en 1633. Le monde scientifique avait ressenti avec raison depuis plus de 3 siècles comme une blessure douloureuse et non cicatrisée le fait que l'un des hommes qui a dominé le début de son cheminement ait été condamné à tort par l'Eglise.

Ce qu'un jugement a décidé, l'autorité du pape peut aussi l'annuler. Le pape peut aussi ordonner un examen approfondi basé sur tous les documents qu'on peut obtenir. Je ne doute pas que cela viendra, en son temps.

Le règlement honnête et ouvert de l'affaire Galilée fermera, il faut l'espérer, la blessure douloureuse. »

Le discours de Lindau, suscita des commentaires, mais rien de nouveau n'émana du Saint-Siège... Une nouvelle initiative de Jauch allait, une 3ème fois, relancer le processus. Alors aux USA, notre collègue préparait, en vue de sa publication, une traduction anglaise de la correspondance échangée entre le Saint-Siège et le Gouvernement français, en vue du retour à Rome des archives du procès de Galilée en 1645. Jauch souhaitait mentionner, dans la présentation de ces documents, la position actuelle du Saint-Siège sur la question. Nous n'avons pas manqué cette occasion nouvelle de relancer le Cardinal König dont le discours de Lindau avait ouvert de grandes espérances. Je lui demandai donc où en était la question de la réhabilitation de Galilée. La réponse m'est parvenue sans retard : *Le Cardinal König me faisait connaître (lettre du 23 novembre 1972) que « Le Saint Père avait renoncé à la publication officielle de sa prise de position sur l'affaire Galilée ».*

On peut, bien sûr, se demander les raisons de cette position inattendue. L'existence aux Etats-Unis d'un groupe très actif - théologiens, historiens, scientifiques - animé par le Prof. Ernan McMullin, de la Faculté de Philosophie de l'Université de Notre-Dame, Indiana, qui avait manifesté des 1968 son opposition à tout réexamen de la condamnation de Galilée par le Saint-Office, a pu laisser penser aux autorités de l'Eglise Catholique que la question n'était pas mûre pour une décision peut-être prématurée... On peut comprendre qu'ils aient jugé bon d'ajourner leur décision !

5. Ultimes interventions de Jauch

Mais Jauch n'avait nulle envie de capituler. Puisque l'opposition venait d'Amérique, c'est avec les opposants qu'il faut discuter. Nous avons donc repris contact avec McMullin - que nous connaissions depuis 1968 - en vue d'entretiens sur ce problème.

Après un échange de lettres, McMullin était invité par Jauch à donner un séminaire à Genève. Ce séminaire eut lieu au Département de Physique Théorique le 3 juillet 1974. Les entretiens avec McMullin se révélèrent si positifs que Jauch et son invité décidèrent de se rencontrer dès octobre 1974 à l'Université de Notre Dame où Jauch était invité à donner un séminaire.

Le décès de notre collègue, le 30 août 1974, marqua l'arrêt de cette négociation. Je ne résiste pas à l'envie de reproduire le jugement de McMullin sur Jauch, dans la lettre qu'il m'adressa le 18 septembre 1974.

« He was one of those rare spirits who combine great human qualities with the mind of the scientist and the insight of the poet. There are few like him in the world of science ».

« Il était un de ces rares esprits qui combinait de grandes qualités humaines avec l'esprit du scientifique et l'inspiration du poète. Il y en a peu comme lui dans le monde scientifique ».

6. La déclaration d'octobre 1992

Une situation entièrement nouvelle apparut avec l'élection de Jean-Paul II en 1978 et le décès de son Secrétaire d'Etat au printemps 1979.

Dans un discours prononcé lors de la séance annuelle de l'Académie Pontificale des Sciences, le 10 novembre 1979, le pape exprimait le souhait que :

« des théologiens, des savants et des historiens, animés par un esprit de sincère collaboration, approfondissent l'examen du cas Galilée et, dans une reconnaissance loyale des torts de quelque côté qu'ils viennent, fassent disparaître les défiances que cette affaire oppose encore, dans beaucoup d'esprits, à une concorde fructueuse entre science et foi, entre Eglise et monde. » (5)

Une commission d'Etudes fut constituée le 3 juillet 1981.

Le Saint Siège ne devait pas s'orienter vers un nouveau procès de Galilée. Dans une interview donnée à Radio-Vatican, le 11 novembre 1980, Mgr Jacqueline, Sous-Secrétaire au SNC alors en charge de ce dossier, à la question : Est-il exact de parler de réouverture du procès de Galilée ? répondait :

« Il n'est pas exact de parler de réouverture du procès de Galilée. Le Secrétariat pour les Non Croyants en effet n'est pas un Tribunal mais un centre d'études pastorales : il n'est donc pas qualifié pour rouvrir un procès. En tout cas, je puis vous assurer que, même si un procès avait lieu, Galilée ne pourrait certainement pas comparaître...! Il n'est donc question ni d'audiences secrètes, ni d'audiences publiques... »

Ce qui est vrai, c'est qu'en conformité avec le désir exprimé par le Saint Père lors de la commémoration d'Einstein à l'Académie Pontificale des Sciences, ce Secrétariat étudie le cas Galilée du point de vue historique afin de favoriser de meilleurs rapports entre l'Eglise et les milieux scientifiques ».

Les conclusions de la commission d'études devaient être données dans les discours prononcés par le Pape Jean-Paul II et par le Cardinal Poupard, devant l'Académie Pontificale des Sciences, le 31 octobre 1992. Nous donnons un extrait des conclusions du Cardinal Poupard (6) :

« Les qualifications philosophiques et théologiques abusivement données aux théories alors nouvelles sur la centralité du soleil et la mobilité de la terre furent la conséquence d'une situation de transition dans le domaine des connaissances astronomiques, et d'une confusion exégétique concernant la cosmologie. Héritiers de la conception unitaire du monde, qui s'imposa universellement jusqu'à l'aube du XVIIème siècle, certains théologiens contemporains de Galilée n'ont pas su interpréter la signification profonde, non littérale des Ecritures, lorsqu'elles décrivent la structure physique de l'univers créé, ce qui les conduisit à transposer indûment une question d'observation factuelle dans le domaine de la foi.

C'est dans cette conjoncture historico-culturelle, bien éloignée de notre temps, que les juges de Galilée, incapables de dissocier la foi d'une cosmologie millénaire, crurent, bien à tort, que l'adoption de la révolution copernicienne, par ailleurs non encore définitivement prouvée, était de nature à ébranler la tradition catholique, et qu'il était de leur devoir d'en prohiber l'enseignement. Cette erreur subjective de jugement, si claire pour nous aujourd'hui, les conduisit à une mesure disciplinaire dont Galilée « eut beaucoup à souffrir ». Il faut loyalement reconnaître ces torts, comme vous l'avez demandé, Très Saint Père ».

Un rendez-vous manqué, un livre inachevé, un départ prématuré - Joseph Jauch a maintenant satisfaction dans l'un des grands combats de sa vie : que l'Eglise retrouve la confiance des scientifiques en reconnaissant courageusement ses torts dans l'affaire Galilée.

Références

1. Jauch, J.-M., CERN 64-36, July 13, 1964, voir annexe.
2. Jauch, J.-M., Arch. Sc. Genève 23, 543-558 (1970).
3. Il Messaggero, 11 giugno 1965, p. 2 (traduit de l'italien).
4. Traduction française de l'original, donné en allemand. Zeitschrift der österreichischen hochschülerschaft - Wintersemester 1968 - Franz, Kard König - Religion und Naturwissenschaft, pp. 5-7.
5. Documentation Catholique, Paris No 1775, 2 décembre 1979.
6. Documentation Catholique, Paris No 2062, 20 décembre 1992, pp. 1069-1070.